

Fiche 06 Maintenance et Amélioration Continue (MAC) du logiciel Vitam

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET AVANCEMENT VITAM

« Afin de satisfaire les enjeux d'accès dans le temps à leur information numérique, le programme Vitam propose aux entités publiques une solution logicielle libre d'archivage numérique, évolutive, simple et facilement *interfaçable*, qui permet la gestion unitaire et sécurisée de milliards d'objets ».

Outre le projet de développement de cette solution logicielle, le programme Vitam encadre la mise en œuvre de cette solution logicielle dans les trois ministères initiateurs (Affaires étrangères et du Développement international, Culture et Communication, Défense) et favorise une meilleure prise en compte des fonctions d'archivage électronique dans les entités publiques. A ce titre, il comprend quatre autres projets : les projets Adamant et Ad-Essor/ Octave portés par le MC et le projet Saphir porté par le MEAE [...].

La réussite du programme Vitam se mesurera aussi à la réutilisation de la solution logicielle par d'autres institutions publiques de l'État que les ministères porteurs.

Une équipe interministérielle réunissant les compétences des trois ministères porteurs, est mise en place sur ce programme piloté par la DINSIC et le SIAF.

Le projet solution logicielle Vitam connaît un avancement régulier en accord avec les projets d'implémentation des porteurs avec notamment, en mars 2018, publication de la V1, première version utilisable en production.

Pour la **V2 en fin d'année 2018**, le travail d'enrichissement fonctionnel continue en parallèle avec le travail sur la montée en performance et tenue en charge. Sur ce point après les 100 millions d'objets annuels avérés pour la V1, il convient d'assurer le milliard d'objets annuel en V2.

Au début octobre, l'état d'avancement des implémentations ministérielles est le suivant :

- le ministère de la Culture (MC) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ont commencé la recette pour mise en production avant la fin de l'année;
- le ministère des Armées (MinArm) attend sous peu la notification de son marché de réalisation.

Les actions de diffusion et de recherche de partenariat pour promouvoir l'usage de Vitam ont continué. Il y a à ce jour 7 partenariats signés dont le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et les ministères Sociaux, mais aussi le CEA, le Livre Foncier d'Alsace Moselle... D'autres sont en préparation avec des acteurs de poids, en volumétrie d'archives, comme Pôle Emploi ou la CNAM, mais aussi une collectivité (Hérault) ou un hôpital.

2. MAINTENANCE ET AMELIORATION CONTINUE

Depuis 2016, différentes études et échanges ont été menés avec les ministères initiateurs du programme et la DINSIC pour définir les modalités de mise en œuvre de la Maintenance et Amélioration Continue (MAC) de la solution logicielle Vitam dans un calendrier garantissant un transfert de compétences optimal entre les équipes de développement et celle de la MAC, donc avant la fin 2019. Il en ressort les orientations suivantes :

- 1. L'opérateur de la MAC est la SDSI du MC.
- 2. Les moyens RH (5 ETP) et budgétaires (1,9 M€) de l'effort constant sur la MAC, couvrant le support et les améliorations prioritaires, sont assurés par les 3 ministères initiateurs du programme.
- 3. Un « Club Utilisateurs » permettra à la communauté d'utilisateurs d'échanger sur le produit et d'élaborer en commun des demandes relatives à la maintenance et/ou à l'amélioration continue du produit.
- 4. Les demandes spécifiques, et financées, d'évolution formulées par les membres du club Utilisateurs seront accueillies favorablement et inclues dans le plan de développement, avec l'augmentation de force de travail associée si cela ne s'oppose pas de manière majeure aux intérêts des porteurs.
- 5. Le représentant du « Club Utilisateurs », choisi par les membres qui payent un ticket de forfait support, participe aux instances de pilotage.
- 6. Les décisions sont prises par consensus par les trois ministères initiateurs du programme Vitam, après consultation du représentant du « Club Utilisateurs, et dans la mesure du possible en consensus avec ce dernier. Si le représentant du « Club Utilisateurs » estime que des intérêts majeurs des membres du « Club Utilisateurs » n'ont pas été pris en considération, il pourra solliciter l'avis de la DINSIC et du CIAF.

La répartition du nombre d'agents, d'emplois, et de budget en T3 mis à disposition par les trois ministères initiateurs du programme (MEAE, MC, MinArm) fait l'objet d'un accord spécifique en cours de préparation. Les modalités de concentration des montants correspondants (transfert en base, transfert en gestion, délégation de gestion d'UO) restent à définir entre les ministères.

PROPOSITION SOUMISE A L'AVIS DU CSIC:

La Maintenance et Amélioration Continue VITAM, mise en œuvre selon les principes énoncés, apporte des garanties suffisantes sur le maintien de l'effort et l'ouverture dans la gouvernance pour faciliter la réutilisation de la solution logicielle mutualisée. Elle sera ainsi mise en œuvre avant la fin 2019 par les trois ministères initiateurs du programme et la DINSIC.

3. SUITE DES OPERATIONS SUR LA MAC

Après l'engagement des ministères initiateurs sur la mise en place des moyens et la validation des principes de la MAC en CSIC, il conviendra de :

- Rédiger la convention quadripartite entre les trois ministères initiateurs du programme et la DINSIC sur la MAC, pour une signature avant la fin de l'année 2018.
- Lancer le travail sur le cadre contractuel du développement et support avec le MC (usage de marchés existants et/ou appels d'offres à lancer). L'objectif est un lancement au plus tard en septembre 2019 (3 mois avant la fin du projet Vitam).
- Transformer progressivement l'organisation partenariale en club Utilisateurs, pour la phase produit.